
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

10 JUIN 2026

PROJET DE DÉCRET¹

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHAMBRES DE RECOURS
DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT ORGANISÉ PAR LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET DE MISE EN CONFORMITÉ EN APPLICATION DU
DÉCRET SPÉCIAL DU 7 FÉVRIER 2019 PORTANT CRÉATION DE L'ORGANISME
PUBLIC CHARGÉ DE LA FONCTION DE POUVOIR ORGANISATEUR DE
L'ENSEIGNEMENT ORGANISÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

¹ Voir doc. 262 (2025-2026) n°1 à n°2.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par Mme Barbara Trachte, M. Stéphane Hazée, M. Hajib El Hajjaji.....	3
2	Amendement n°2 déposé par Mme Barbara Trachte, M. Stéphane Hazée, M. Hajib El Hajjaji.....	3
3	Amendement n°3 déposé par M. Loïc Jacob, M. Vincent Palermo, M. Alain Deneef, Mme Stéphanie Cortisse	3
4	Amendement n°4 déposé par M. Loïc Jacob, M. Vincent Palermo, M. Alain Deneef, Mme Stéphanie Cortisse	3

1 Amendement n°1 déposé par Mme Barbara Trachte, M. Stéphane Hazée, M. Hajib El Hajjaji

A l'article 195, supprimer le mot "préalablement".

Justification

L'intention du texte est que les services du Gouvernement soit informés des décisions.

Comme il n'est cependant pas juridiquement possible de communiquer préalablement des dispositions qui ne sont pas encore prises, il est donc proposé de supprimer le mot "préalablement".

2 Amendement n°2 déposé par Mme Barbara Trachte, M. Stéphane Hazée, M. Hajib El Hajjaji

A l'article 255, 2°, dernier tiret du 2°, il faut insérer un retour à la ligne après les mots "des services d'inspection".

Justification

Problème de mise en page. Cfr celle du 1°.

3 Amendement n°3 déposé par M. Loïc Jacob, M. Vincent Palermo, M. Alain Deneef, Mme Stéphanie Cortisse

A l'article 187, les mots « 2ter, §§ 1er, 2 et 2, » sont remplacés par les mots « 2ter, §§ 1er, 2 et 4, ».

Justification

Correction d'une erreur matérielle à l'article 187 du projet de décret portant diverses dispositions relatives aux chambres de recours et de mise en conformité en application du décret spécial du 7 février 2019

4 Amendement n°4 déposé par M. Loïc Jacob, M. Vincent Palermo, M. Alain Deneef, Mme Stéphanie Cortisse

L'article 246 est complété par la phrase suivante : « Il comprend, notamment, l'enseignement à distance, l'enseignement organisé au sein des institutions de l'aide à la jeunesse et les jurys de la Communauté française. ».

Justification

Cet amendement vise à compléter l'article 246 du décret portant diverses dispositions relatives aux chambres de recours et de mise en conformité en application du décret spécial du 7 février 2019 afin de mieux refléter la diversité des formes d'enseignement organisées par la Communauté française.

Le terme « notamment » permet d'éviter que l'énumération soit interprétée comme limitative.